

## RECOMMANDATIONS SALARIALES POUR LES APPRENTIS CFC ET AFP

Etat au 11 mars 2020

	Formation	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Remarque
<b>AFP</b>	Aide en soins et en accompagnement	CHF. 650.-	CHF. 920.-	-----	HéviVA recommande le versement d'un 13 <sup>e</sup> salaire aux apprentis.
	Employé en intendance	CHF. 650.-	CHF. 920.-	-----	
	Employé en hôtellerie	CHF. 650.-	CHF. 920.-	-----	
	Employé en restauration	CHF. 650.-	CHF. 920.-	-----	
	Employé en cuisine	CHF. 650.-	CHF. 920.-	-----	
	Assistant de bureau	CHF. 650.-	CHF. 920.-	-----	
<b>CFC</b>	Assistant en soins et santé communautaire	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	
	Assistant socio-éducatif	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	
	Gestionnaire en intendance	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	
	Agent d'exploitation	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	
	Cuisinier	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	
	Spécialiste en restauration	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	
	Employé de commerce	CHF. 685.-	CHF. 945.-	CHF. 1'265.-	

Depuis 2014, HéviVA recommande d'appliquer un salaire identique pour tous les apprentis CFC et AFP quel que soit le secteur d'activité.

Le tableau liste les formations les plus courantes dans les institutions. Les recommandations salariales s'appliquent également pour les formations non répertoriées.